



N° : 2024DM41

SERVICE : Juridique REF. : JD	DECISION DU MAIRE 2024
Objet Signature d'un contrat de services pour un copieur multifonction – GROUPE CONEXYS	
<p>Le Maire de Marines,</p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>Considérant les besoins des services techniques de la commune de MARINES de disposer d'une solution d'impression N&B et Couleur en réseau,</p> <p>Considérant la capacité du GROUPE CONEXYS PARIS de proposer une solution d'impression complète permettant d'assurer le fonctionnement des services techniques de la mairie via le matériel suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Appareil « Multifonction Sharp BP30c25 + accessoires » pour un montant de 2 553 euros HT <p>Considérant que la reprise de l'ancien matériel est offerte, ainsi que la livraison, l'installation et la formation,</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <p>Article 1 : De signer avec l'entreprise GROUPE CONEXYS PARIS sise 93 boulevard Berthier à Paris (75017) et représentée par Monsieur François GUILLARD, le contrat de services dédié au matériel d'impression pour une durée de 5 ans pour un montant de 2 553 euros HT.</p> <p>Article 2 : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité.</p> <p>Fait à MARINES, le 23/05/2024</p> <p style="text-align: right;">Le Maire,  Nadine NINOT</p> 	